RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

PROCES-VERBAL DE DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE
EXTRAORDINAIRE DU
01 Septembre 2024
Transfert siège social

SELEURL DOCTEUR PATRICE VAYSSIERE CHIRURGIEN DENTISTE

au capital de 565 000 euros
Siège social : 30 Avenue de la Promenade
34440 NISSAN LEZ ENSERUNE
RCS BEZIERS : 512 012 873

L'an deux mille vingt-quatre et le premier septembre, à quinze heures, l'associé unique et Président de la société, Mr Patrice VAYSSIERE a pris la, décision extraordinaire suivante.

Transfert du siège social et de l'établissement principal de la société

I° RESOLUTION

L'associé unique décide le transfert du siège social et de l'établissement principal de la société du [redacted] au [redacted] ; ce à compter de ce jour 01 septembre 2024.

II° RESOLUTION

En conséquence de la première résolution l'associé unique décide de transformer l'article IV des statuts de la société.

Ancienne version :
Le siège social est fixé à : 30 Avenue de la Promenade
34 440 NISSAN LEZ ENSERUNE

Nouvelle version :
Le siège social est fixé à : 5 Rue François RABELAIS
34 440 NISSAN LEZ ENSERUNE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les deux gérants et les associés.

Mr VAYS[redacted]